

Règlement officiel de la Compétition Battlefield 3 Premium de septembre

LES PARTICIPANTS DOIVENT : (1) POSSÉDER BATTLEFIELD 3 ET BATTLEFIELD 3 PREMIUM SUR PC, PLAYSTATION 3 OU XBOX 360 (INDIVIDUELLEMENT, LA « PLATEFORME ») ; (2) AVOIR ENREGISTRÉ LEUR JEU ET ÊTRE INSCRITS COMME JOUEURS SUR WWW.EA.COM ; (3) POSSÉDER UN COMPTE ORIGIN VALIDE ET ; (4) ACCEPTER LA CHARTE DE CONFIDENTIALITÉ ET LES CONDITIONS D'UTILISATION D'EA ONLINE.

1. **Admissibilité** : la Compétition Battlefield 3 Premium de septembre (la « Compétition ») est ouverte uniquement aux personnes résidant légalement en *Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada (sauf Québec), Chili, Chine (y compris Taïwan), Corée du Sud, Espagne, États-Unis (y compris le District of Columbia et à l'exception des résidents d'Arizona, du Colorado, du Maryland, du Tennessee et du Vermont), Finlande, France, Hong Kong, Hongrie, Italie, Japon, Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède ou Thaïlande* qui ont au moins l'âge de la majorité dans la juridiction d'où elles participent à la Compétition. Les employés d'Electronic Arts Inc. ou de ses sociétés apparentées, filiales, représentants, agences publicitaires et promotionnelles (le « Sponsor et ses agents ») ainsi que la famille proche et les membres du foyer de ces employés ne sont pas admissibles. Soumis à tous les lois et règlements en vigueur. Nul dans les juridictions qui l'interdisent. La participation à la Compétition implique l'acceptation complète et inconditionnelle du participant au présent Règlement officiel. Pour les personnes résidant en Autriche uniquement : nous vous informons que vous disposez de sept (7) jours civils à partir de la date de votre inscription à la Compétition pour annuler votre acceptation des conditions du présent accord électronique. Au terme de cette période, vous serez lié par les dispositions du présent Règlement officiel. Pour remporter un prix, il est impératif de remplir toutes les conditions établies par les présentes.

2. **Calendrier** : les inscriptions à la Compétition commencent le 28 septembre 2012 à 10 h GMT (heure de Greenwich) et prennent fin le 1er octobre 2012 à 10 h GMT (heure de Greenwich) (la « Période d'inscription »). La Compétition commence le 28 septembre 2012 à 10 h GMT (heure de Greenwich) et prend fin le 1er octobre 2012 à 10 h GMT (heure de Greenwich) (la « Période de Compétition »). L'heure de référence pour la Compétition est celle donnée par l'ordinateur de l'administrateur. **REMARQUE IMPORTANTE AUX PARTICIPANTS : IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTS DE DÉTERMINER LES HORAIRES D'INSCRIPTION APPLICABLES À LEUR FUSEAU HORAIRE.**

Comment participer : rendez-vous sur le Battlelog (<http://battlelog.battlefield.com/bf3/news/>) et trouvez dans la rubrique News l'article décrivant la Compétition de septembre. Cet article comporte une option vous demandant d'accepter les conditions de participation. Une fois cette étape effectuée, vous recevrez le mot de passe à utiliser pour accéder aux serveurs de la Compétition.

3. Tout participant peut être disqualifié de la Compétition, et, à l'entière discrétion du Sponsor ou de ses agents, d'autres compétitions d'EA Online s'il ne respecte pas les conditions d'EA Online ou en cas de triche, y compris :

- a. l'utilisation de codes de triche, le piratage ou le recours à des applications d'aide tierces ;
- b. la déconnexion intentionnelle d'Internet au cours d'une partie ;

- c. les ententes avec d'autres joueurs lors des parties ; ou
- d. l'exploitation de failles connues du jeu (il est de la responsabilité des participants de comprendre et d'éviter d'exploiter illégalement les failles du jeu).

Les comportements abusifs ou perturbateurs, y compris le harcèlement et les propos grossiers et discriminatoires, ne sont pas tolérés et constituent un motif de disqualification immédiate.

4. Informations personnelles : aucun élément du présent Règlement officiel ne saurait exclure ou restreindre les droits réglementaires des gagnants ou des participants en tant que consommateurs. La participation à la Compétition implique l'autorisation de collecter, utiliser et divulguer les informations personnelles du participant, y compris le droit de transférer ses données personnelles aux États-Unis à des fins d'administration de la Compétition et d'attribution des prix. Toutes les informations envoyées au Sponsor dans le cadre de cette Compétition seront traitées conformément à la Charte de confidentialité d'EA, disponible à l'adresse : privacy.ea.com/fr. Les informations personnelles comprennent l'adresse e-mail et seront utilisées pour contacter les gagnants potentiels afin d'organiser, de conduire et de contrôler la Compétition. Le Sponsor est le destinataire de vos données personnelles. **Vos informations personnelles seront collectées, stockées et traitées uniquement aux États-Unis.** VOS INFORMATIONS NE SERONT PAS STOCKÉES OU TRAITÉES SUR DES SERVEURS SITUÉS DANS L'UNION EUROPÉENNE. Les participants ont le droit d'accéder à, de retirer et de corriger leurs informations personnelles. Les participants peuvent en faire la demande en envoyant un message ayant comme objet "Compétition Battlefield 3 Premium de septembre" à premiumcomp@dice.se. Les détenteurs des comptes peuvent choisir de ne plus recevoir de contenus promotionnels à tout moment en modifiant leurs préférences.

Pour les résidents d'Allemagne : ces informations personnelles sont récoltées et traitées uniquement à des fins d'organisation, de gestion et de contrôle de la Compétition. L'entité organisatrice est considérée responsable du traitement de la base de données contenant ces informations personnelles et offre un niveau de protection des données adéquat. Les participants ont le droit d'accéder à, de retirer et de corriger leurs données personnelles. Les participants peuvent en faire la demande en envoyant un message ayant comme objet "Compétition Battlefield 3 Premium de septembre" à premiumcomp@dice.se.

5. Application des Conditions d'utilisation EA Online : la participation à la Compétition est également soumise aux Conditions d'utilisation disponibles sur www.ea.com. En cas de contradiction entre la Politique de confidentialité ou les Conditions d'utilisation d'EA Online et le présent Règlement officiel, la Politique de confidentialité et les Conditions d'utilisation d'EA Online prévalent.

6. Détermination des gagnants : sur chaque Plateforme, les cinq (5) participants totalisant le plus de victoires dans le mode Supériorité écrasante à la fin de la Période de Compétition seront déclarés gagnants. Les gagnants seront informés aux environs du 8 octobre 2012 à l'adresse e-mail fournie lors de l'inscription à la Compétition. En cas d'égalité, les gagnants de chaque Plateforme seront départagés de la façon suivante : le participant dont le nombre de parties est le moins élevé est déclaré vainqueur. Si une égalité subsiste, le participant totalisant le moins de défaites est déclaré vainqueur. Si une égalité subsiste néanmoins, le participant totalisant le plus de victoires est déclaré vainqueur. Si une égalité subsiste encore, le participant ayant le pourcentage d'abandons le plus bas est déclaré vainqueur. Si les participants ne sont toujours pas départagés, alors tous les participants ex-aequo éligibles au titre de vainqueur se verront remettre un prix.

7. Notification des gagnants : les gagnants potentiels seront informés par e-mail. Sauf où la loi l'interdit, chaque gagnant potentiel devra signer et envoyer une déclaration d'admissibilité, une décharge de responsabilité et de publicité (ou documents équivalents selon le pays de résidence), qui devront être reçues par le Sponsor dans les dix (10) jours suivant l'envoi de la notification, afin de recevoir son prix. Si un gagnant potentiel ne peut être contacté, ne signe ou ne renvoie pas les documents demandés en temps voulu ou si le prix est retourné à l'envoyeur, le gagnant potentiel se voit retirer son prix. En cas de disqualification d'un gagnant potentiel pour quelque raison que ce soit, le Sponsor attribuera le prix qui lui revenait à un autre gagnant selon le classement général ou le résultat.

Prix : il y a quinze (15) prix.

Quinze (15) gagnants recevront chacun une lithographie en édition limitée, signée et numérotée de Battlefield 3 d'une valeur de 78 € / 80 \$.

8. Conditions générales :

- a. En participant à cette Compétition, chaque participant accepte : (1) Qu'EA est en droit de publier et d'utiliser ses statistiques et classements à des fins liées à la Compétition et à d'autres fins associées (promotionnelles et publicitaires notamment) sans consentement supplémentaire ni compensation financière versée au participant ; (2) Dans la mesure autorisée par la loi en vigueur, de libérer et dégager de toute responsabilité le Sponsor et ses agents en cas de dommage, perte, droit, réclamation ou poursuite de toute sorte résultant de ou en rapport avec cette Compétition ou toute activité liée à celle-ci ou la réception, possession, utilisation ou mauvaise utilisation de tout prix remporté, à l'exception des résidents du Royaume-Uni, de France et d'Allemagne en ce qui concerne les réclamations en cas de décès ou de dommages corporels résultant de la négligence d'EA, et pour les résidents du Royaume-Uni, en ce qui concerne les réclamations en cas d'acte frauduleux ou toute autre responsabilité non exclue par la loi ; (3) Que les décisions d'EA sont définitives et exécutoires pour tout ce qui concerne cette Compétition ; (4) Qu'en acceptant un prix, il autorise EA à utiliser son nom et lieu de résidence en ligne ou dans tout autre média, en rapport avec cette Compétition, sans paiement ou compensation au gagnant ou à qui que ce soit, sauf où la loi l'interdit ; (5) Que la Compétition est régie par les lois des États-Unis et que toute réclamation doit être réglée aux États-Unis.
- b. EA se réserve le droit d'annuler, de suspendre et/ou de modifier la Compétition, ou toute partie de celle-ci, si une fraude, une difficulté technique ou tout autre facteur porte atteinte à l'intégrité ou au fonctionnement correct de la Compétition, et ce à la seule discrétion du Sponsor. En cas de fin anticipée de la Compétition, le Sponsor peut, à sa seule discrétion, déterminer les gagnants parmi toutes les participations admissibles et non suspectes reçues avant qu'une telle action soit entreprise, à l'aide de la procédure d'évaluation décrite ci-dessus. Le Sponsor, à sa seule discrétion, se réserve le droit de disqualifier tout individu ayant altéré le processus d'inscription ou la mise en œuvre de la Compétition, ou agissant en violation du présent Règlement officiel ou de celui d'une autre Compétition, ou d'une façon déloyale ou perturbatrice et d'annuler toutes les participations associées. **Toute tentative de perturber le bon fonctionnement de la Compétition peut être considérée comme une violation des lois pénales et**

civiles, et, dans l'éventualité d'une telle tentative, le Sponsor se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts et autres indemnités (y compris les frais de justice) à toute personne coupable d'une telle tentative dans la mesure permise par la loi. Le manquement du Sponsor à faire appliquer toute disposition du présent Règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

- c. Les gagnants sont responsables de toutes les taxes applicables à leur prix.
9. **Liste des gagnants** : les noms des gagnants confirmés seront publiés en ligne après le **15 octobre 2012** sur <http://battlelog.battlefield.com/bf3/news/>. Cette liste restera en ligne jusqu'au **29 octobre 2012**.
10. **Sponsor** : Electronic Arts Inc., 209 Redwood Shores Parkway, Redwood City, CA 94065, États-Unis.

© 2012 Electronic Arts Inc. Tous droits réservés. Toutes les marques commerciales sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.